Comment savoir si la PCO a pris en compte mon dossier?



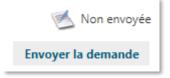
De quoi s'agit-il?

Le médecin adresseur envoie par le biais de ViaTrajectoire le livret de repérage d'un enfant suspecté de troubles du neuro-développement à la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO).

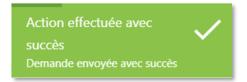
Une fois le livret envoyé, la PCO reçoit le livret mais ne peut pas donner un accusé de réception. Le médecin adresseur peut savoir si la PCO a lu le dossier.

Comment ça fonctionne?

- 1 Message de validation d'envoi du livret
 - Cliquer sur « Envoyer la demande »



En bas à droite apparait le message en vert « Demande envoyée avec succès »



- 2 La PCO a lu le dossier : comment en suis-je informé?
 - > Se rendre sur le Tableau de bord Prescripteur TND (TDB Prescripteur)
 - Cliquer sur le dossier pour l'ouvrir
 - En face de l'adresse de la PCO, le statut de la demande est :
 - soit « Envoyée » si le dossier n'a pas été ouvert,
 - soit « Lue » si tel est le cas



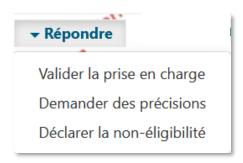


Comment savoir si la PCO a pris en compte mon dossier?



Créer un dossier de repérage TND

Après réception et lecture du dossier la PCO a 3 choix de réponses auprès du médecin :



Il est fréquent que la PCO ait besoin d'éléments complémentaires pour prendre la décision finale. Elle peut alors :

- Demander des précisions au médecin adresseur
- Demander des informations complémentaires à la famille

Le délais de réponse pour la validation finale dépend du temps de réponse du médecin et/ou de la famille.

Pour plus d'informations





Création de comptes Mot de passe oublié

Compte verrouillé

Demandes d'évolution

Aide à l'utilisation

FORMULAIRE EN LIGNE

https://assistance.esante-occitanie.fr

8h30 - 18h30 du lundi au vendredi

Autres modes de contact : assistance@esante-occitanie.fr

0 820 250 035 Service 0,09€/appe

